

# PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

## Port-Gentil: le député Otandault encourage le système "D" par la création des AGR

Serge YACKELE-MIHINDOU  
Port-Gentil/Gabon

EN milieu de semaine écoulée, le député du 2e arrondissement de Port-Gentil, Jean-Fidèle Otandault, a rencontré les membres du collectif des jeunes gabonais débrouillards du marché du "Grand Village, à qui il a remis des ballots de friperie, le célèbre "Moutouki", pour les encourager à s'investir davantage dans les activités génératrices de revenus (AGR), pour pouvoir se prendre en charge, car il n'y a pas de sots métiers...

La question de l'emploi des jeunes gabonais, pour leur autonomisation, constitue un des chevaux de bataille du président Ali Bongo Ondimba, qui encourage la mise en relief des activités génératrices de revenus (AGR) par des jeunes compatriotes.

"Par ce geste, qui n'est pas mon premier dans cette veine, j'essaie d'appuyer les jeunes qui excellent déjà dans cette activité, et les autres qui en manifestent le désir. C'est une plus-value à la politique de partage du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba ; surtout envers



Photo: Koumous

Le député Otandault remet un ballot de friperie à un bénéficiaire.

des jeunes qui ne demandent pas mieux ou plus que d'être épaulés pour amorcer leur envol", a déclaré le parlementaire bienfaiteur. Les heureux bénéficiaires ont tressé des lauriers à ce "soldat infatigable" d'Ali Bongo Ondi-

mba, l'honorable Otandault, qui s'illustre toujours positivement dans son fief politique par le biais d'actions diverses et variées. Profitables, toutes, aux populations du 2e arrondissement. Sans distinction.

Ce geste intervient après le don de brouettes et autres outils appropriés à leur travail, remis par le même député à une vingtaine de jeunes du collectif des bagagistes du port môle de Port-Gentil.

## Makokou/Agasa: les commerçants invités à veiller à l'hygiène alimentaire



Photo: Landry Ekomba Ndombe

Photo de famille entre la gouverneure Leckat et les agents de l'Agasa.

Landry EKOMBA NDOMBE  
Makokou/Gabon

LE délégué provincial de l'Agence gabonaise de la sécurité alimentaire (Agasa) de l'Ogooué-Ivindo, Precilia Karène Ada Olomo, et la gouverneure de province, Christiane Leckat, ont effectué récemment une visite dans plusieurs magasins de Makokou.

Il s'agissait d'aller identifier les commerçants qui ont fait des efforts sur le plan de l'hygiène sanitaire. Pour cela, ils ont vu apposer des smileys et stickers de l'Agasa dans leurs magasins. Des signes prouvant que les conditions d'hygiène sanitaire sont bien respectées. "Pour bénéficiaire de cette reconnaissance, l'opérateur économique doit être agréé par l'Agasa et les conditions d'hygiène sanitaire doivent être satisfaisantes", a expliqué Preci-

lia Karène Ada Olomo. Ajoutant que "celui qui vend une boîte d'allumettes ou de sardine doit veiller à ce que le produit qu'il vend soit de bonne qualité et pas périmé."

Pour le secrétaire général du syndicat des commerçants et opérateurs économiques de l'Ogooué-Ivindo, Maïga Ibrahim, "le contrôle effectué ce n'est pas pour payer des taxes, mais pour inciter les commerçants à veiller aux conditions d'hygiène alimentaire dans leurs magasins." Désormais, les opérateurs économiques de Makokou sont édifiés. Ils ne doivent pas vendre des produits périmés ou impropres à la consommation des populations. La gouverneure Christiane Leckat apprécie la méthode de travail de l'Agasa qui, de par sa manière de travailler, a amené les commerçants à se conformer au respect des règles.



CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

**ADMINISTRATION PROVISoire**

=====

**COMMUNIQUE**

« **Portant paiement des virements étrangers** »

Conformément aux exigences du Règlement **N°02/18/CEMAC/UMAC/CM** portant réglementation des changes dans la zone CEMAC, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) invite les assurés régulièrement payés par virement étranger à bien vouloir fournir les documents ci-après :

- Une pièce d'identité en cours de validité ;
- Une fiche ou attestation KYC (connaissance client) ou tout document tenant lieu établi par la banque du bénéficiaire, attestant de l'existence et de la régularité du compte ;
- Un formulaire de déclaration de compte à l'étranger ;
- Un certificat de vie ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- Un justificatif de domicile (taxe d'habitation, facture téléphonique...).

Les bénéficiaires non à jour sont priés de bien vouloir envoyer les éléments sollicités à l'adresse [dpt@cnss.ga](mailto:dpt@cnss.ga), pour la régularisation de leur virement bancaire dans les meilleurs délais.

En outre, la CNSS rassure les pensionnés et rentiers déjà inscrits au virement étranger que les paiements se poursuivent.

**Notre ambition : mieux vous servir**

Fait à Libreville, le 26 décembre 2022

**L'Administrateur Provisoire**  
**Christophe EYI**

2370, Avenue Georges Dumas Akala, Batavia • B.P. : 54 Libreville - Gabon • Tél : (+241) 01 79 62 00 • Fax : (+241) 01 79 64 25 • Centre d'appels : 1432  
Service plaintes clients : 1431 • [www.cnss.ga](http://www.cnss.ga) • Facebook : [cedemalenddesecuritesocialegabon-officiel](https://www.facebook.com/cedemalenddesecuritesocialegabon-officiel)